

# Partenariat mondial sur les compétences et la migration

## Messages clés des partenaires

**Opportunité:** la migration est un phénomène en croissance constante. Avec plus de 164 millions de travailleurs migrants internationaux dans le monde, il existe de nombreuses possibilités de favoriser le développement, d'améliorer les moyens de subsistance, de développer les compétences, de stimuler l'innovation, de jumeler les talents, de combler les pénuries de compétences et de favoriser l'apprentissage mutuel, dans les pays d'origine, de transit et de destination.

**Défi:** Pour que la migration de la main-d'œuvre soit sûre, ordonnée et régulière, la politique et la législation doivent être fondées sur les droits humains et du travail internationaux, être cohérent, et correspondre aux intérêts et priorités de toutes les parties prenantes. Les migrants, à tous les niveaux de compétences, en particulier aux niveaux moyens et inférieurs, sont souvent vulnérables à l'exploitation du travail et au manque de protection. L'intégration du marché du travail et le développement de carrière sont des facteurs clés pour améliorer la productivité, la cohésion sociale et la durabilité. Les compétences peuvent être un atout pour l'intégration des migrants. Mais, les compétences et qualifications des migrants acquis avant et après la migration doivent être reconnus, valorisés et développés dans les pays de destination et d'origine. Des mesures doivent être prises pour améliorer le processus, par lequel les qualifications et les compétences à tous les niveaux ainsi que les acquis de l'expérience reconnus.

**Réponse:** Par conséquent, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI) joignant leurs forces pour créer un partenariat mondial sur les compétences et la migration. Cela mobilisera leurs membres, mettra leurs compétences en commun, créera des plateformes pour aider les travailleurs nationaux et migrants, y compris ceux qui rentrent au pays, maximisera les synergies et tirera parti des avantages comparatifs. Le Partenariat mondial sur les compétences accordera une attention particulière aux migrants faiblement et moyennement qualifiés et s'appuiera sur des partenariats aux niveaux local, national, sous régional et régional.

**Objectif:** Le Partenariat mondial sur les compétences et la migration, lancé à l'origine comme une initiative de l'OIT, de l'OIM, de l'UNESCO, de l'OIE et de la CSI, vise à mobiliser les compétences techniques des trois organisations pour aider les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et leurs organisations, les établissements d'enseignement et les prestataires de formation et autres parties prenantes à développer et à reconnaître les compétences des travailleurs migrants, en particulier les femmes et les jeunes. Il vise donc à contribuer à:

- Des résultats positifs et durables sur le marché du travail et intégration dans les pays d'origine et de destination ainsi développement professionnel progressif et bien-être des travailleurs migrants;
- Une migration de travail régulière, incluant dans le cadre d'accords de travail bilatéraux et multilatéraux, sur la base de la demande de compétences, et de formations de qualité pour les travailleurs migrants;
- L'amélioration de la productivité et rétention des travailleurs migrants, entraînant de meilleurs résultats économiques et des performances pour les entreprises.

**Mandat:** Les partenariats des compétences et la migration, incluant le rôle des partenaires sociaux au sein de ceux-ci, constituent un mécanisme novateur permettant de partager les avantages de la migration entre pays d'origine et de destination, ainsi que les travailleurs migrants eux-mêmes. L'urgence d'un partenariat mondial sur les compétences et les migrations a été reconnue lors des consultations intergouvernementales qui ont abouti à l'élaboration du Pacte mondial pour les migrations. Le Pacte consacre l'objectif 18 à la question des investissements "dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences".

**Les partenariats sur les compétences et la migration répondent aux objectifs 4, 8 et 10 des ODD: L'objectif 8.8 appelle les Etats membres à "défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire". L'objectif 4.3 appelle à "faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable" L'objectif 4.4 appelle à "augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat". L'objectif 4.7 encourage l'éducation et la formation pour "le développement durable, (...) une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable". L'objectif 10.7 soulignent que "la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées" devraient être facilitées pour réduire les inégalités entre les pays.**